



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 72833

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions de certains syndicats relatives aux difficultés constantes rencontrées par nombre d'artisans, commerçants, professions libérales et chefs de petites et moyennes entreprises avec les organismes bancaires. Actuellement, chaque chef d'entreprise est responsable sur l'ensemble de son patrimoine du bon fonctionnement de son entreprise. Le principe de protection du patrimoine ayant été récemment acquis pour les chefs d'entreprise exerçant en nom propre, il est proposé d'étendre la réforme aux dirigeants exerçant sous forme sociétale. Une mesure autorisant l'accès, jusqu'à présent refusé, des responsables de TPE à la commission de surendettement Banque de France pourrait également être envisagée. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser si une évolution des textes dans ce domaine est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72833

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8303